

CONSERVATION DU PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE

640 HECTARES CLASSÉS EN ZONES HUMIDES D'INTÉRÊT BIOLOGIQUE

La notion est nouvelle et répond à la volonté de préserver la biodiversité de nos différentes régions. La Wallonie comptait déjà des Réserves naturelles domaniales ou agréées et des Réserves forestières, elle possède maintenant des Zones Humides d'intérêt biologique. Une liste de 300 zones était établie depuis 1991, onze d'entre elles font aujourd'hui l'objet d'un arrêté de protection du ministre GUY LUTGEN. Celle d'Harchies-Hensies-Pommeroeul est l'une des plus remarquables.

Plus qu'un «classement» supplémentaire, c'est également une convention entre deux gestionnaires : public et mouvement associatif.

Mal considérées jusqu'il y a peu, les zones humides et marécageuses sont aujourd'hui heureusement reconnues pour leurs fonctions écologiques, comme régulateurs du régime des eaux en tant qu'habitats d'une flore et d'une faune caractéristiques. En signant la convention de Ramsar (1971), plus de septante gouvernements marquaient leur détermination à utiliser ces zones de manière plus rationnelle. Qu'il s'agisse des 647 000 ha du Delta du Danube désignés par la Roumanie ou des 14 ha de Llyn Idwal au Royaume-Uni, ce n'est pas la superficie des sites retenus qui en fait l'intérêt exceptionnel, mais bien leur rayonnement international au regard des critères écologique, botanique, zoologique ou hydrologique.

Dans notre pays, le Conseil supérieur wallon de la Conservation de la Nature adoptait, fin 1991, une liste reprenant quelque 300 zones humides d'intérêt biologique réparties sur le territoire wallon. C'était un premier pas. Plusieurs d'entre elles font aujourd'hui l'objet d'un arrêté ministériel de protection. Il s'agit aussi bien de quelques ares au coin d'un bois à Ferrières (*Sol Mazery*); d'un bras mort de rivière (*comme le Noue de l'île du Grand Buty à Bouillon ou les Abattis à Tintigny*); de

prairies marécageuses au coeur de la forêt (*comme la vague des Gomhets en forêt de Chiny*); d'une île au milieu d'une rivière (*telle celle de Membre à Vresse-sur-Semois*); d'une ancienne marnière (*Ansart*); de vestiges de tourbières (*Haute Nimelette*), d'une vallée d'une très grande biodiversité (*le Fonds de Noye à Olloy*) et même d'étangs créés au sein d'un paysage bocager à Henri-Chapelle. Enfin, les 400 ha d'Harchies-Hensies-Pommeroeul, et le site de Ploegstreet autrement nommé «Le Petit Harchies» en raison de son intérêt ornithologique. Situé à l'extrême ouest de la province du Hainaut, au sud de la région des Collines, ce site de 170 ha se trouve au coeur des fosses d'extraction de la briqueterie de Ploegstreet. Certaines fosses sont abandonnées, d'autres sont encore en pleine exploitation.

On y trouve donc tous les stades de colonisation par la végétation, depuis la terre nue jusqu'à l'étang, en passant par divers types de marécages abritant des oiseaux nicheurs peu communs tels le martin-pêcheur, la locustelle luscinoïde, le fuligule milouin, le blongios nain et le bruant des roseaux, pour ne citer qu'eux.

UN RESERVOIR BIOLOGIQUE EXCEPTIONNEL

Le site des marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul fait partie des zones marécageuses de la plaine alluviale de la Haine, ancienne zone houillère. Si les cartes de Ferraris levées au XVIII^e siècle montrent que toute la région était couverte par des prairies humides et des marais, on n'y voit cependant ni lac ni étang.

C'est au cours de la période 1925-1930 que les effondrements miniers liés à l'exploitation du charbon provoquent l'apparition en surface de cuvettes qui se sont rapidement remplies d'eau. Dans les années 30-40, le bassin de la Haine était aussi parsemé d'étangs et de

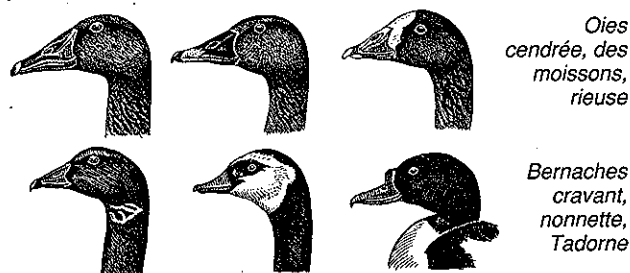


zones marécageuses. L'assainissement de la vallée a fait disparaître 8/10^e de ces zones. Seuls demeurent aujourd'hui les marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul, les marais d'Hautrage, de Saint-Ghislain (*Réserve naturelle RNOB «Les Marionville»*) et de Douvrain.

Bien que d'origine récente – environ 60 ans – le complexe marécageux d'Harchies-Hensies-Pommeroeul est d'une richesse biologique exceptionnelle. Cette valeur biologique a permis au site de devenir la seule zone Ramsar de Wallonie (convention relative aux zones humides d'importance internationale signée à Ramsar en 1971 et ratifiée par la Belgique en 1979) et une zone noyau de la zone de protection spéciale «bassin de la Haine», désignée par la Région wallonne. En outre, le site constituera prochainement un élément important du parc naturel transfrontalier des plaines de l'Escaut (voir plus loin le «Projet de parc naturel franco-belge»).

L'eau libre et les ceintures de végétation palustre constituent des milieux biologiques de grande importance: migration, hivernage, reproduction de très nombreuses espèces d'oiseaux, intérêts floristique, entomologique, etc.

Les 550 ha du complexe comprennent des étangs (125 ha), des zones marécageuses (95 ha), des bois (50 ha), des remblais de schiste (90 ha) ainsi que des prairies humides et quelques cultures (190 ha). 400 ha jouissent aujourd'hui d'un statut de protection.



GESTION EXPERIMENTALE DES ROSELIERES

Les marais d'Harchies ont été complètement desséchés et détruits à la fin des années 60, début des années 70. Il ne restait quasiment plus rien comme végétation des rives. Le Ministre de l'Education nationale a fait acheter le site en 1973 et en a confié la gestion à l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique (IRSNB). Le même institut obtint ensuite la gestion des marais de Pommeroeul.

C'est en 1978 que le processus de création d'un centre de recherches a débuté. Le site fut pris en charge par deux scientifiques et quelques techniciens. C'était la naissance du Centre de recherches biologiques d'Harchies.

Dès le début des années 80, commença un important travail de recherches lié aux roselières, parties intégrantes de la valeur ornithologique et biologique des marais d'Harchies avant l'assèchement. Le Centre fit rapidement référence en matière d'études scientifiques et de gestion expérimentale au sujet des roselières. Cela s'est concrétisé par la participation à un groupe de travail européen «Eurosites» concernant la gestion de la végétation aquatique et les roselières.

En 1986, les marais d'Hensies étaient rachetés par les RNOB (Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique). En 1988, l'IRSNB et les RNOB confiaient la

gestion de l'ensemble du site à un Conseil de gestion. Depuis 1990, suite aux réformes institutionnelles, le cadre du Centre de recherches biologiques d'Harchies ainsi que celui du Musée d'Histoire naturelle de Mons a été mis à la disposition de la Région wallonne.

A L'ECOUTE DES CANTONNEMENTS

Le Centre de recherches traite bien entendu de beaucoup d'autres problèmes relatifs aux zones humides. Sa mission scientifique consiste aussi aujourd'hui à se tenir à l'écoute des cantonnements forestiers et des gestionnaires de Réserves naturelles domaniales. «Les scientifiques du Centre doivent être un point de chute en cas de problème», explique JEAN-PIERRE VERHAEGEN, directeur du Centre.

«Cet aspect scientifique est donc plus pragmatique. Tout ingénieur responsable d'un cantonnement, d'une réserve naturelle domaniale ou d'une zone humide dans la province de Luxembourg, par exemple, doivent savoir qu'il peut aujourd'hui recourir au Centre en cas de problème de pollution des eaux. Un cas parmi d'autres...»

Le Gouvernement wallon vient de marquer son accord pour l'engagement d'un zoologiste, d'un technicien et d'une secrétaire. Tout comme il l'a fait pour l'engagement de trois botanistes, dont deux sont localisés dans la province de Liège (au Mont Rigi) afin de seconder la Division de la Nature et des Forêts dans la gestion des tourbières. Le troisième botaniste est chargé des pelouses calcaires et localisé à Vierves-sur-Viroin, au centre Marie Victorin.

MISSION PEDAGOGIQUE

Si la mission principale du Centre consiste bien en la protection de la flore et de la faune, il se doit également de remplir une tâche d'information relative à l'écosystème. Entre 100 et 150 visites guidées sont organisées par an, principalement des groupes scolaires de tous niveaux, de l'école primaire aux étudiants de seconde candidature en biologie. Le grand public peut profiter de visites guidées organisées deux fois par mois.

Le Centre dispose actuellement d'une salle de conférences équipée ainsi que d'une exposition permanente sur l'histoire de la région et notamment l'extraction du charbon qui, rappelons-le, est à l'origine de la création des bassins de la Haine.

PARTENARIAT REGION-RNOB

Le Président des Réserves Naturelles-RNOB, EMMANUEL SÉRUSIAUX, se félicite de la signature de l'arrêté créant une convention de gestion en commun des marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul. «C'est la reconnaissance de la qualité du travail associatif, consacré comme un outil de la politique wallonne de conservation de notre patrimoine naturel». Il rappelle, par la même occasion, l'aide apportée aux associations volontaires de conservation de la nature en Wallonie.

Au-delà de la subvention «ordinaire» de fonctionnement, la Région fait appel aux associations pour l'étude de certains problèmes et pour la conception et la diffusion de documents didactiques sur la nature. En ce qui concerne le volet «territorial» de la conservation de la nature, la Région wallonne accorde une aide à la gestion des Réserves agréées, nomenclature qui consacre le travail effectué par une autre instance que la Région

wallonne elle-même. Des aides sont également octroyées à l'acquisition de terrains à placer sous les statuts de Réserve. Aides accordées à posteriori, sur présentation d'un dossier des réalisations déjà effectuées et plafonnées à 50% des coûts.

Pour cette gestion commune du vaste complexe humide du site d'Harchies-Hensies-Pommeroeul qui a comme objectif de maintenir la diversité biologique et de sensibiliser le public aux richesses naturelles de cette zone, la Région wallonne assumera le financement et l'exécution des tâches définies par le comité de gestion mixte. Une première, où mouvement associatif et Région wallonne s'unissent pour faire de cette zone une vitrine internationale de la vie sauvage.



Harle piette (m.), harle bièvre (f.), harle huppé (f.).

On ne peut désormais plus perturber le milieu ou endommager la faune et la flore de ces 640 ha de zones humides d'intérêt biologique. Les mesures de protection prévues se rapprochent du régime des interdictions relatif aux Réserves naturelles, mais demeurent plus souples, ne fut-ce que dans la possibilité d'y inclure des propriétés privées n'appartenant pas aux associations de conservation de la nature.

Un premier pas vers le maintien de la biodiversité de notre patrimoine écologique, conforme à la ratification de la Convention de Rio par la Belgique, en juin 1992.

PROJET DE PARC NATUREL FRANCO-BELGE

Depuis 1970, les Français possèdent leur propre parc naturel de la plaine de la Scarpe et de l'Escaut. L'idée est de le prolonger du côté wallon. Les marais d'Harchies s'incluent précisément dans ce projet de futur parc naturel transfrontalier du Sud de Hainaut occidental qui devrait s'étendre sur 33 000 ha, couvrant les territoires d'Antoing, Beloeil, Bernissart, Brunehaut, Péruwelz et Rumes. Une commission permanente mixte sera chargée du suivi du projet du futur parc naturel.

NOUVELLES RESERVES NATURELLES

Parallèlement à la création des zones humides d'intérêt biologique précitées, quatre nouvelles Réserves naturelles domaniales viennent de voir le jour. Il s'agit de Lanaye à Visé, des Etangs d'Erbisoeul à Jurbise, de Jamioulx, et de Tartines de Comblain, à Comblain-au-Pont. Un total de 30 ha. Jusqu'à présent, la Région wallonne comptait 36 réserves de ce type pour une superficie de 5 078 ha.

Les Réserves naturelles agréées comptent quant à elles 32 réserves pour 360 ha. Le Gouvernement wallon sur proposition de GUY LUTGEN, vient d'approuver la création de 7 nouvelles réserves (50 ha) appartenant aux RNOB: Rechterbach et Martine Clesse à Saint-Vith, Emmels et Grosswerberbach à Amel, Ensebach à Bullingen, ainsi que Roly et Tournailles à Philippeville.

La Région compte à ce jour 8 réserves forestières couvrant 244 ha.

SENSIBILISATION SUR LE THEME DE L'EAU

La Wallonie possède une réserve d'eau importante. Les ressources de ses nappes souterraines sont estimées à plus de 550 millions de mètres cubes par an. Des 420 millions de mètres cubes d'eau produits chaque année en Wallonie, 160 millions de mètres cubes sont exportés vers la Flandre et Bruxelles. Ces nappes souterraines comme les 12 000 rivières de la Wallonie ne sont bien entendu pas insensibles aux pollutions engendrées par l'activité humaine.

L'eau constitue un véritable capital qu'il s'agit de gérer de manière durable. Pour la quatrième année consécutive dans le cadre de son «Plan Environnement» et en partenariat avec les communes, le Ministère de l'Environnement, des Ressources naturelles et de l'Agriculture organise une campagne qui a pour thème l'eau et les milieux humides.

♦ La «Semaine verte» (du 15 au 22 mai 1994), première phase de cette campagne, est destinée à sensibiliser les citoyens à une consommation domestique de l'eau plus rationnelle.

Outre l'explication de nombreuses techniques «anti-gaspi» qui peuvent contribuer à la réduction de la consommation, cette semaine informera des mesures visant à réduire la pollution de nos rejets tant dans les égouts qu'au jardin. Nous consommons en moyenne 120 litres d'eau potable par jour, dont 6 seulement sont utilisés à des fins alimentaires. Ce sont donc 114 litres d'eau chargées de détergents, de phosphates, de fibres, de graisses, de déchets et de gadoues qui sont déversées en moyenne chaque jour dans les égouts...

Peuvent être promoteurs de projet les communes et les organismes collectifs — associations, unités, mouvement, école — pour autant que le projet de ces derniers ait été approuvé par le collège échevinal de la commune qu'il concerne.

Les projets consistent en reportages, expositions, films, vidéos, brochures d'information, documents didactiques, dossiers pédagogiques, concours de dessins et d'affiches, représentations théâtrales, conférences, etc. qui pourront être subventionnés par la Région wallonne avec un maximum d'intervention de 45 000 FB par projet.

♦ Seconde phase de cette campagne, la «Semaine de l'arbre» (19 au 26 novembre) sur le thème du frêne, sera consacrée aux actions de terrain en faveur de la connaissance, de la gestion et de la restauration des milieux humides. Outre la désormais classique distribution d'arbres, les associations participantes réaliseront différents projets: création d'une mare pédagogique, nettoyage de berges ou de mares, gestion de Réserves naturelles en milieu humide, balisage et promenades guidées.

Les dossiers de participation seront édités ultérieurement. A suivre dans les prochains numéros de FORET WALLONNE.

Pour toutes informations :
Cabinet du Ministre Guy Lutgen,
35, Square de Meeûs, 1040 Bruxelles
Tél. 02 515 88 11